Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB33-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Commune de SAINT-PÉRAY
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
ARRONDISSEMENT DE TOURNON SUR RHÔNE
CANTON DE GUILHERAND-GRANGES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Frédéric GERLAND, Maire en exercice.

Etaient présents : Mme HART Céline, Mme QUENTIN-NODIN Agnès, M. LE GALL Matthieu, Mme VILLE LAM KAM Sandrine, M. GIRAUD Florian, Mme VOSSEY-MATHON Nathalie, M. DURAND Dominique (arrivé à 20h11), M. GUIGAL Bernard, Mme METTRA Mireille, M. CHAUVEAU Gérard, Mme PRADON-DIMBERTON Marie-Hélène, M. FRAISSE Damien, M. CHABOUD Stéphan, M. LAM KAM David, Mme BAUD GACHE Christel, Mme FORT-BRISQUET Stéphanie, Mme MARQUET Stéphanie, Mme CHARLES Sandrine, M. GUERIN James, Mme MARTIN Emilie, M. BEAL Thomas (arrivé à 20h03), M. JACQUET Frédéric, Mme BADIER Isabelle.

Etaient absents excusés : M. DUBAY Jacques (procuration donnée à M. LE GALL Matthieu), M. SAUREL Jacques (procuration donnée à Mme FORT-BRISQUET Stéphanie), M. LAMBERT Gabriel (procuration donnée à M. LAM KAM David), Mme CIMETTA Emmanuelle (procuration donnée à Mme MARTIN Emilie).

Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme METTRA Mireille.

OBJET : N°33-2025 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Convocation faite le 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice	**28**
Nombre de présents	**24**
Nombre de pouvoirs	**4**
Nombre de votants	**25**

M. Frédéric GERLAND, Maire et Mme Stéphanie FORT-BRISQUET, Conseillère Municipale Déléguée aux Finances exposent :

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2025, plusieurs éléments ont été exposés :

- Le contexte économique,
- L'analyse budgétaire 2024,
- Les orientations budgétaires 2025.

L'ensemble de ces données a défini le contexte de la préparation du Budget Primitif 2025 (BP). Pour rappel, le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de la commune. Il comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Dans chacune d'elle, les recettes et les dépenses sont classées par chapitre. Cette note présente le Budget Primitif 2025 par section et par chapitre. Elle vient en appui du document budgétaire exhaustif ci-annexé.

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB33-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

Le Budget Primitif 2025 s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
011	Charges à caractère général	2 329 088,00 €	002	Excédent antérieur reporté	1 143 013,87 €
012	Charges de personnel	3 800 000,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
014	Atténuations de produits	588 000,00 €	70	Produits des services	969 700,00 €
65	Autres charges de gestion courante	523 055,00 €	73	Impôts et taxes	3 000,00 €
66	Charges financières	350 000,00 €	731	Fiscalité locale	5 761 240,00 €
67	Charges spécifiques	2 999,13 €	74	Dotations, subventions	1 297 700,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	100 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	82 600,00 €
			76	Produits financiers	38 677,00 €
			77	Produits spécifiques	999,13 €
			78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 000,00 €
	Sous-Total	*7 693 142,13 €*		*Sous-Total*	*9 330 930,00 €*
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
042	Opération d'ordre de transfert entre section	651 000,00 €	042	Opération d'ordre de transfert entre section	58 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 044 787,87 €	043	Opération d'ordre intérieur section	- €
	Sous-Total	*1 695 787,87 €*		*Sous-Total*	*58 000,00 €*
	TOTAL	**9 388 930,00 €**		**TOTAL**	**9 388 930,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Opérations réelles			Opérations réelles		
001	Déficit reporté	1 236 405,74 €	001	Excédent antérieur reporté	- €
100	CEP	19 900,00 €	100	CEP	15 000,00 €
101	Cimetière	28 500,00 €	104	Halte-Garderie	70 756,00 €
104	Halte-Garderie	94 600,00 €	121	Equipements sportifs	560 513,00 €
112	Espace Mialan	17 450,00 €	122	Ecoles	149 420,00 €
121	Equipements sportifs	1 219 800,00 €	135	Tennis	- €
122	Ecoles	82 052,68 €	10	Dotations, fonds divers	1 614 302,89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 100,00 €	13	Subventions d'investissement	396 484,24 €
16	Emprunts et dettes	1 063 000,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	- €	024	Produits des cessions	577 320,00 €
204	Subventions équipement versées	94 501,11 €			
21	Immobilisations corporelles	1 150 474,47 €			
23	Immobilisations en cours	- €			
	Sous-Total	*5 021 784,00 €*		*Sous-Total*	*3 383 996,13 €*
Opérations d'ordre			Opérations d'ordre		
040	Transfert entre sections	58 000,00 €	040	Transfert entre sections	651 000,00 €
			021	Virement section fonctionnement	1 044 787,87 €
	Sous-Total	*58 000,00 €*		*Sous-Total*	*1 695 787,87 €*
	TOTAL	**5 079 784,00 €**		**TOTAL**	**5 079 784,00 €**

aux droits et libertés des communes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, R.2221-25, R.2221-72-3° et R.2221-68 ;

VU le Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaire de l'exercice 2025 du 13 février 2025,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2024 par délibération N°27-2025,

VU l'approbation du Compte Financier Unique 2024 – affectation des résultats par délibération N°28-2025,

VU l'adoption de l'état des cessions et acquisitions 2024 par délibération N°31-2025,

VU l'adoption des taux communaux 2025 par délibération N°32-2025,

Accusé de réception en préfecture
007-210702817-20250403-DELIB33-2025-DE
Date de télétransmission : 11/04/2025
Date de réception préfecture : 11/04/2025

VU l'adoption du tableau des effectifs 2025 par délibération N°26-2025,

VU l'avis de la commission Finances et Administration Générale réunie le 17 mars 2025,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au vote du Budget Primitif pour l'année 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 3 abstentions (Mme BADIER, Mme MARTIN, Mme CIMETTA)

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2025 susvisé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Frédéric GERLAND

Maire de Saint-Péray

VILLE DE SAINT-PÉRAY
Secrétariat Général

Mireille METTRA

Secrétaire de séance